Commune de
Saint-Maurice-De-Rotherens
(département de la Savoie - 73)

Plan Local d'Urbanisme

4.2 - Document graphique

Zoom sur le Beyrin (chef-lieu)

Annexé à la délibération du Conseil Municipal appouvant le projet du Plan Local d'Urbanisme en date du

9 JUILLET 2020

M. Daniel REVEL, maire

Plan de Zonage	Edition du 30 juin 2020
Extrait du Plan cadastral	Echelle 1/1500

Atelier BDa urbanisme & environnement
Claudia CARDOSO
Parc d'Activités de Côte Rousse
180, rue du Genevois
73000 CHAMBERY
Tel : 04.79.70.55.64
contact@atelierbda.fr

N

U

Ueq

AU

A

N

BEYRIN

ROMPER

LES COTES

SOUS LES FONTAINES

DERRIERE BEYRIN

SERVITUDES ET ELEMENTS DE PROTECTION

- 2 — Emplacement réservé (ER), au titre de l'article R151-48-2° du code de l'urbanisme (cf tableau avec les destinations correspondantes)
- Espace boisé classé, au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
- Haies d'intérêt écologique / paysager, repérées au titre du R151-43-4° du CU
- Espaces verts à préserver au titre de l'article R151-43-5° du code de l'urbanisme
- Secteur où est encadré l'usage des sols afin de prévenir des pollution éventuelles sur le secteur sensible du marais des Rives et le captage d'eau poble, au titre de l'article R151-34-1° du code de l'urbanisme
- Bâtiment où est autorisé le changement de destination, au titre de l'article R151-35 du code de l'urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Bâtiment agricole pouvant générer un périmètre de réciprocité

Liste des emplacements réservés

N°	Secteur	Objet	Surface	Parcelles concernées	Bénéficiaire
ER1	Beyrin	Création d'un accotement piéton	45 m²	1115	Commune
ER2	Site des fils	Aménagement du site des fils	1594 m²	1594	Commune
ER3	Site des fils	Aménagement du site des fils (voirie)	4990 m²	175	Commune
ER4	Site des fils	Aménagement du site des fils (stationnement)	402 m²	243, 244	Commune

LEGENDE

ZONES URBAINES : U

- U — Sous-secteur à vocation première d'habitat
- Ueq — Sous-secteur à vocation d'équipements publics

ZONES A URBANISER : AU

- AU — Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour la destination d'habitat

ZONES AGRICOLES : A

- A — Sous-secteur à vocation principale d'activité agricole
- Aco — Sous-secteur à vocation agricole, identifié comme corridor écologique
- Are — Sous-secteur à vocation agricole identifiés comme ayant un intérêt écologique (réservoir de biodiversité)
- Ap — Sous-secteur à vocation agricole, présentant une sensibilité paysagère

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES : N

- N — Sous-secteur à vocation naturelle et forestière
- Nco — Sous-secteur à vocation naturelle et forestière, identifié comme corridor écologique
- Nre — Sous-secteur à vocation naturelle et forestière identifiés comme ayant un intérêt écologique (réservoir de biodiversité)

PROTECTIONS DES CAPTAGES (pour information)

- Périmètre immédiat du captage du Puits des Rives
- Périmètre rapproché du captage du Puits des Rives
- Périmètre éloigné du captage du Puits des Rives